



Bagnolet le 1^{er} Septembre 2012

Monsieur François HOLLANDE
Président de la République
Palais de l'Elysée
55 Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Monsieur le Président,

Le mandat présidentiel auquel les Français ont mis fin en mai dernier, s'est rendu coupable d'une complicité avec nombre de dictatures africaines et d'intérêts financiers, indigne de notre pays et du rôle positif qu'il peut jouer pour concourir à la paix et au respect des droits de l'homme. Sur ce dernier point, la caractéristique de la position française était d'en avoir une notion à géométrie variable, ce qui lui a permis de donner son blanc-seing au royaume du Maroc sur sa pratique du respect des droits humains. Pour s'en tenir à la répression du mouvement populaire né en février 2011 pour le respect de sa dignité du peuple et de ses droits sociaux au cri de « Markhzen dégage ! », les exactions policières ont fait 11 morts chez des jeunes dont une fille et 70 personnes ont été jetées en prison. Ce n'est pas là une preuve de progrès de la monarchie marocaine dans le respect des droits de l'homme et de la démocratie.

Le Secrétaire Général de l'ONU, a signifié dernièrement au roi du Maroc qu'il maintient en poste son envoyé spécial pour le règlement du dossier du Sahara occidental, alors que le souverain marocain lui avait retiré sa confiance du fait du rapport d'avril dernier indiquant que le Maroc devait faire des efforts en matière de respect des droits de l'homme dans la partie de ce territoire non autonome sous contrôle du Maroc.

Les témoignages que notre association a recueillis durant l'été au Sahara occidental et que nous vous adressons confirment la justesse de la position du Secrétaire Général de l'ONU. Ces atteintes graves perpétrées par la force publique au Sahara occidental occupé par le Maroc, concernent deux jeunes arrêtés et torturés alors qu'ils étaient mineurs ainsi que deux jeunes filles détenues arbitrairement pendant plus de 5 mois sans avoir été jugées. Nous avons aussi rencontré deux défenderesses des droits de l'homme, mesdames Aminatou Haïdar et Ghaliya Djimi qui témoignent du climat délétère que les autorités marocaines font régner dans le pays où leurs enfants sont harcelés.

Je tiens d'autre part à vous rappeler que 22 militants sahraouis sont détenus depuis 21 mois en attente d'un procès instruit par le Tribunal militaire de Rabat, et en contradiction avec la loi et la constitution marocaines, qui prévoient que nul ne peut être détenu plus d'une année sans qu'un jugement le sanctionne.

Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique

Bourse du Travail - 13 rue Pierre et Marie Curie 93170 Bagnolet - Tel : 01 49 93 07 60
Fax : 01 49 93 08 31 - Mail AFASPA@wanadoo.fr - site Internet : www.afaspa.com

Il s'agit des personnes arrêtées suite au démantèlement par la violence du campement de protestation de 20 000 sahraouis qui a duré près d'un mois à l'automne 2010 et qui a constitué le premier soulèvement populaire dans le monde arabe.

Malgré les grèves de la faim qu'ils ont observé en 2011, l'une de 3 semaines en avril pour protester de leurs conditions de détention, la seconde de 37 jours en novembre/décembre qui a pris fin après avoir reçu la promesse du Conseil National des Droits de l'Homme qu'il bénéficieraient d'un procès juste et équitable dans les meilleurs délais, apparue. Madame Claude Mangin-Asfari, épouse d'Enaama Asfari s'est rendue ce mois d'août à Rabat où elle a constaté l'immobilisme et les discordances dans les réponses que lui ont données les autorités marocaines :

- Monsieur Ben Youssef Khelifi, procureur du roi auprès du Tribunal militaire de Rabat lui a dit qu'il n'y aurait pas de procès et qu'on attendait une décision politique,
- Monsieur Mohamed Sebbar, secrétaire général du Conseil National des Droits de l'Homme, rendant visite aux prisonniers leur a avoué ne pouvoir faire autre chose pour eux qu'améliorer leurs conditions de vie en prison,
- Monsieur Driss Yazami, président du Conseil National des Droits de l'Homme a déclaré qu'il travaillait pour que le procès ait lieu,
- Monsieur Cherkaoui qui est le délégué de ce même conseil sur le Sahara occidental a dit qu'il faisait ce qu'il peut, regrettant que tout soit politique et que rien n'avance.

Nous vous rappelons que c'est sous promesse que ce conseil créé par le roi s'attache à surveiller le respect des droits de l'homme au Sahara occidental que le Conseil de Sécurité, sous pression de la France, n'a pas élargi la feuille de route de la MINURSO sur la question des droits de l'homme. Or cet organisme dont les membres sont nommés par le Palais n'enquête pas sur les violences policières ou des milices qui s'attaquent à la population sahraouie. Nous avons appris hier qu'un procès se tiendrait le 24 octobre 2012, 23 mois après l'incarcération de la plupart d'entre eux.

Nous sollicitons donc une intervention de la France auprès des autorités marocaines pour que ces prisonniers politiques bénéficient d'un procès équitable auquel les observateurs internationaux pourront assister en toute sécurité et dans des conditions dignes d'une justice indépendante.

Nous espérons que notre pays s'attachera à jouer un rôle positif pour le règlement de ce conflit dans le respect de la résolution 1415 de décembre 1960 et ne s'opposera plus à l'élargissement du mandat de la MINURSO, seule mission de maintien de la paix qui n'en soit pas dotée, quand arrivera l'heure de son renouvellement, cette position est indigne de notre pays. C'est à de tels actes que l'on percevra les changements apportés à la politique africaine pour lesquels nous nous sommes engagés.

Je vous remercie de l'attention que vous apporterez à ce dossier et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations respectueuses.

Jean-Paul ESCOFFIER
Président